



Animateur
Corde-Access qualifié
IRATA 3

Participants
De 6 à 8 personnes

Durée
1 jour

Prix
Fr. 240.—

Lieu
Centre de formation
Cimo – Monthey

Inscriptions
www.cimo.ch ou à l'aide
du bulletin d'inscription
disponible dans le
catalogue.

Renseignements
+41 24 470 31 53 / 31 58
ou formation@cimo.ch

**Conditions
générales**
Consulter le site
www.cimo.ch



Hygiène – Sécurité Santé – Environnement

Travail en hauteur - Module 1 - Base échelles échafaudages mobiles (A711)

Objectifs

Cette formation précise les exigences quant aux activités nécessitant un travail en hauteur à partir de 2 mètres du sol, soit :

- Réduire au minimum les risques de chute en déterminant la meilleure méthode de travail
- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour une utilisation sûre des équipements de protection individuels (EPI)
- Estimer le danger potentiel en passant en revue les opérations à effectuer et les risques relatifs
- Réagir correctement face à une situation dangereuse
- Améliorer le confort de travail par une assise sûre et sécurisée

Contenu du cours

Théorique :

- Législation
- Connaissances de base sur le facteur de chute, le tirant d'air
- Connaissances générales sur les EPI / contrôle journalier des EPI / points d'ancrage
- Travaux sur des échelles : choix de la bonne échelle, caractéristiques, contrôle de sécurité, s'équiper et travailler en toute sécurité, pratique et manipulation
- Travaux sur les échafaudages mobiles : divers types d'échafaudages, choix du bon modèle, contrôle, s'équiper et travailler en toute sécurité, protection des tiers, manipulation et mise en place
- Système de retenue et antichute, lignes de vie fixes (verticales et horizontales)
- Assimilation des travaux avec les longes réglables ou doubles, l'antichute à sangles à enrouleur

Pratique :

- Exercices et mise en situation sur la place de travail selon les besoins par corps de métier

Public

Toute personne appelée, dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle, à des travaux en hauteur.

Exigences

Equipement obligatoire : EPI, harnais, casque jugulaire pour la partie pratique. Etant donné que la partie pratique se donne sur la place de travail ou dans un bâtiment adéquat, il est nécessaire de créer des groupes par société avec un coordinateur en charge d'évaluer les besoins, de définir l'emplacement pour la partie pratique et qui sera le référent pour la formation.